Primo Information

L'emploi et les assurances sociales

1. Moi et le travail
2. Comment chercher un travail
3. Le travail et la loi
4. Le salaire et les assurances

1. Moi et le travail

Travailler permet à chacun de gagner sa vie, d'être autonome de l'aide sociale et d'être reconnu par la société.

Réfléchir à vos expériences aide à choisir un futur travail en Suisse.

2. Chercher un travail

Que recherchent les employeurs?

Expérience de travail

Connaissances métier

Bon niveau de français

Qualités professionnelles

Comment chercher un travail?

1 - Faire un CV et une lettre de motivation

2 - Rechercher sur internet

3 - Contacter les employeurs

4 - Transmettre votre CV aux employeurs

5- Faire un entretien avec l'employeur

6 - Faire un stage en entreprise

Où trouver de l'aide pour chercher un travail?

Votre assistant-e social-e peut vous informer de différentes mesures qui vous préparent à chercher une place de travail.

Bienvenue Vaud - travail

3. Le travail et la loi

Votre permis vous donne le droit de travailler après 3 mois en Suisse.

Permis F et permis B

- possible de travailler dans toute la Suisse
- l'employeur fait une annonce aux Service de la Population

Permis N

- possible de travailler dans le canton de Vaud
- l'employeur demande une autorisation au Service de l'Emploi

VD.ch - informations sur les permis

Votre demande d'asile est refusée?

Vous n'avez plus le droit de travailler. Vous devez quitter votre emploi.

Les conditions de travail sont protégées par la loi pour tout le monde.

Les conditions de travail sont définies dans le contrat.

Donner une copie de votre contrat de travail à l'EVAM ou au CSIR.

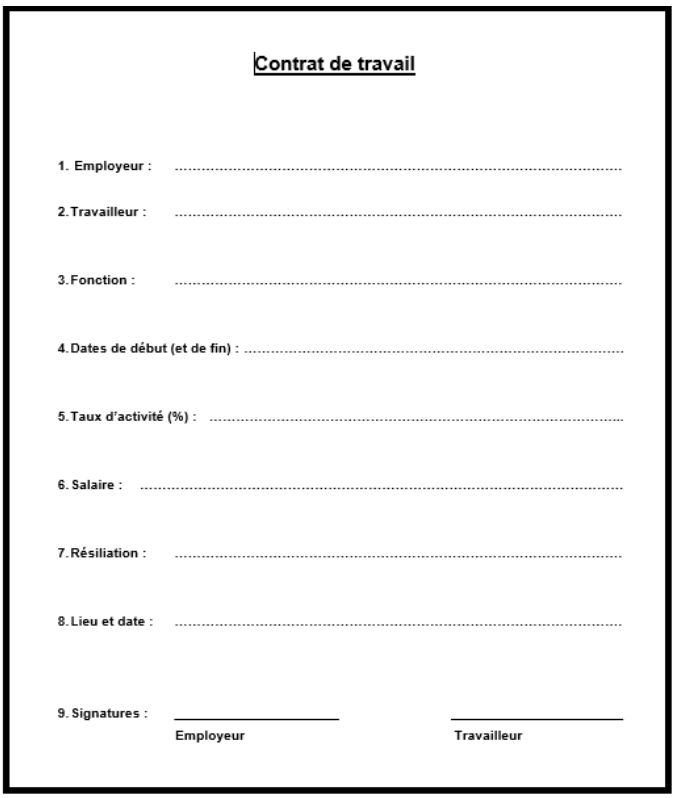

Contrat de travail

1. Employeur : .....
2. Travailleur : .....
3. Fonction : .....
4. Dates de début (et de fin) : .....
5. Taux d'activité (%) : .....
6. Salaire : .....
7. Résiliation : .....
8. Lieu et date : .....
9. Signatures : _____ _____

Employeur Travailleur

4. Le salaire et les assurances sociales

Grâce au travail, chacun peut gagner un salaire et être autonome.

Les travailleurs payent des impôts. Ils contribuent aux services publics.

Tout le monde ne peut pas travailler.

En Suisse, les personnes dans le besoin peuvent recevoir de l'aide de l'Etat.

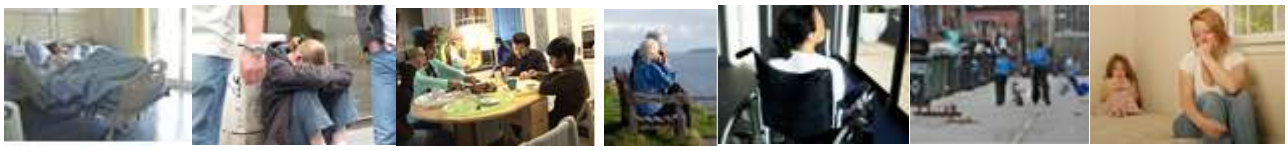

Les travailleurs contribuent aux assurances sociales.

- **Assurace Vieillesse AVS -** Pour les personnes agées
- **Assurance Invalidité AI -** Pour les personnes malade ou invalide
- **Assurance Chômage** - Pour les personnes qui perdent leur emploi
- **La Prévoyance Professionnelle LPP -** Une caisse privée pour la retraite du travailleur
- **Assurance Accident -** couvre les frais médicaux en cas d'accident
- **Impôt à la source -** le montant varie (situation familiale, salaire, commune).

Une partie du salaire est retenue pour les assurances sociales et les impôts.

La contribution est retenue du salaire. C’est noté dans la fiche de salaire chaque mois.

Le travailleur reçoit le salaire net.

Industrie & Bâtiment SA
Rue de Genève
1004 Lausanne

Monsieur Souleymane Ali
Rue de l’école 12
1020 Renens

Aide-peintre 100%

Fiche de salaire de février 2022

Salaire mensuel		**3500.00**
Salaire BRUT		**3500.00**
Assurance vieillesse	**4.2 %**	**147.00**
Assurance invalidité	**0.7**	**24.50**
Assurance chômage	**1.1 %**	**38.50**
Assurance accident	**1.6 %**	**56.00**
Loi sur la prévoyance professionnelle	**7.00%**	**245.00**
Impôt à la source	***7.00%***	***245.00***
Total des déductions	18.90	756.00
Salaire NET		**2744.00**

Le salaire sera versé comme suit :
Poste : kto-Nr. 17-354152-1 2744.00.-

Les salaires sont pris en compte dans le calcul de l'assistance ou de l'aide sociale.

Vous devez donner votre fiche de salaire à l'EVAM ou au CSIR chaque mois.

Cela permet le calcul juste de votre assistance.

Avec votre salaire, vous contribuez à votre assistance. Cela s'appelle le principe de subsidiarité.

Si votre salaire couvre vos besoins, vous pouvez devenir autonome de l'aide sociale.